

Tuntange, le 27 avril 2026

## AVIS

Il est porté à la connaissance du public que, par son arrêté numéro 3A/2026/0061/168 du 20 avril 2026, le Ministre du Travail, a accordé

À Madame Nathalie LEYNS l'autorisation d'exploiter un réservoir souterrain à gaz propane à Boevange-sur-Attert, 1, rue de la gare.

Contre la décision susdite un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif par requête signée d'un avocat de la Cour.

Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à partir du jour qui suit l'affichage de la présente décision jusqu'au 8 juin 2026 inclus.



pr le collège des bourgmestre et échevins,  
le bourgmestre, le secrétaire

  


### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune Helperknapp certifie par la présente que l'avis au public ci-dessus a été publié et affiché dans la commune de Helperknapp à partir du 27 avril 2026.



le bourgmestre,

le secrétaire,

  
